



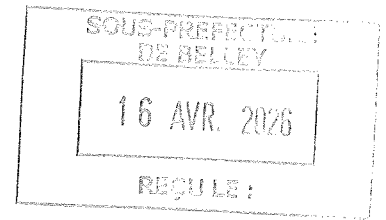
COMMUNE

**ST MAURICE DE GOURDANS**

DEPARTEMENT

**AIN**

2026/



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **D.26-04-05 Création et mise en place des Commissions municipales**

Date convocation : 2 avril 2026  
Nombre de conseillers présents et  
représentés : 23

Votants : 23  
Délibération publiée le :

### **OBJET : Création et mise en place des Commissions municipales**

Le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le 2 avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Yves VENÇON, Maire.

**PRÉSENTS** : Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Maxime DERAGNE, Catherine BA, Catherine SAUZAY, Audrey CHEBANCE, Didier PETITJEAN, Aurélie ANTOLINO, Jérôme ARRAMBOURG, Jean-Baptiste PARA, Maryline THEVENET, Denise BOUVIER, Bernard BRIERE, Séverine KILBURG, Pierrick GRAS, Rémi CHAZEUBENIT, Viviane LANEUW, Marie-Agnès PERROUX, Didier BRAU, Nathalie LLAMBRICH, Julien ANDREOTTI.

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Serge DUSSURGEY (Didier PETITJEAN) et Joël DUMUR (Catherine BA)

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** :

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Catherine SAUZAY et Marie-Françoise PICOLO

Rapporteur : Monsieur Le Maire

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 27 mars 2026,

Vu Le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121.22,

Considérant la nécessité de former des commissions chargées d'étudier et préparer des questions soumises au Conseil Municipal,

Le Maire propose la création de 12 commissions communales,

**APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE :** la création des nouvelles commissions municipales en lieu et place des précédentes : soit :

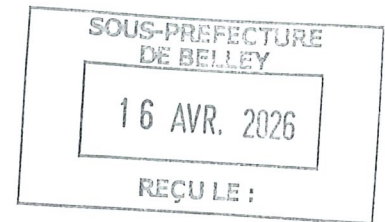
- 1. Affaires scolaires et enfance, vice-présidente : C. SAUZAY**  
M. THEVENET, S. KILBURG, B. BRIERE, D. BRAU et R. CHAZEUBENIT
- 2. Commerce, artisans et camping, vice-président : M. DERAGNE**  
A. CHEBANCE, A. ANTOLINO, M-F PICOLO, N. LLAMBRICH et V. LANEUW
- 3. Communication, vice-présidente : M-F PICOLO**  
A. CHEBANCE, A. ANTOLINO, C. SAUZAY, J-B PARA et V. LANEUW
- 4. Environnement et cadre de vie, vice-président : J-B PARA**  
M-F PICOLO, S. DUSSURGEY, B. BRIERE, M. THEVENET et M-A PERROUX
- 5. Finances, vice-président J. DUMUR**  
C. BA, D. PETITJEAN, V. LANEUW et N. LLAMBRICH
- 6. Sécurité générale, vice-président J. DUMUR**  
D. BRAU, J-B PARA, P. GRAS, J. ANDREOTTI et D. BOUVIER
- 7. Vie associative, vice-président D. PETITJEAN**  
S. DUSSURGEY, N. LLAMBRICH, D. BOUVIER, S. KILBURG et R. CHAZEUBENIT
- 8. Travaux, voirie et bâtiments, vice-président M. DERAGNE**  
S. DUSSURGEY, J. ARRAMBOURG, P. GRAS, J. ANDREOTTI et D. BRAU
- 9. Urbanisme, vice-président J. ARRAMBOURG**  
S. DUSSURGEY, D. BOUVIER, M. THEVENET, R. CHAZEUBENIT et D. BRAU
- 10. Comités de quartier, vice-président D. PETITJEAN**  
J. DUMUR, M-F. PICOLO, S. KILBURG et V. LANEUW
- 11. Eau et assainissement, vice-président J. ARRAMBOURG**  
P. GRAS, J-B PARA, J. ANDREOTTI et N. LLAMBRICH
- 12. Déplacement mode doux, vice-président J. DUMUR**

M. THEVENET, D. BOUVIER et M-A PERROUX

Pour : 23 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,





Pour extrait conforme  
Le Maire  
Yves VENÇON



*En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*